

## AVIS PUBLIC

### AUX PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR UN PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN ET L'OCCUPATION DES BÂTIMENTS SH-202

#### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est donné par le greffier adjoint de la Ville que :

1. Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan tenue le 16 décembre 2025, le conseil a adopté le projet suivant :

**Projet de règlement SH-202.11 modifiant le Règlement sur la construction, l'entretien et l'occupation des bâtiments SH-202 de la Ville de Shawinigan.**

Le règlement a pour objet de modifier le Règlement sur la construction, l'entretien et l'occupation des bâtiments SH-202 de la Ville de Shawinigan dans le but de mettre à jour les références aux codes de construction et règlements provinciaux en vigueur ainsi que de réviser la procédure reliée à la transmission d'un avis d'infraction lors d'une infraction à ce règlement.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le :

**19 janvier 2026 à 17 heures,**  
dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville  
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Shawinigan.

Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désignera, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de règlement SH-202.11 peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques, à l'adresse mentionnée ci-dessous, durant les heures d'ouverture de bureau et vous pouvez obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées, en vous adressant au Service de l'aménagement du territoire.

Shawinigan, ce 7 janvier 2026

Me Steve St-Arnaud  
Greffier adjoint